

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 27

N°2025/DELIB/006

Objet :
*Attribution d'une
subvention
exceptionnelle au Club
Bel Automne*

Rapporteur :
*Philippe de
BEAUREGARD*

Séance du 28 janvier 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-huit heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le 22 janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par
la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

Présents : Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGER, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Jean-Baptiste SAVIN, Françoise VIRLOUVET et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Liliane DIAZ ayant donné procuration à Philippe de BEAUREGARD, Patricia ROCHE ayant donné procuration à Martine KOENIGUER, Christophe LACROIX ayant donné procuration à Sylvette GILL, Richard BRANCORSINI ayant donné procuration à Jean-Baptiste SAVIN, Jean-François NORMANI ayant donné procuration à Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL ayant donné procuration à Renée SOVERA.

Absents excusés : Néant

**Considérant la désignation de Monsieur Claude CHEVALIER,
comme secrétaire de séance,**

Le Conseil Municipal,

Le Club Bel Automne organise des moments de convivialités auprès de ses adhérents. Cependant, lors du repas annuel de l'ensemble des aînés de la commune, l'association a pris en charge l'animation.

Pour pallier à cette dépense, la présidente de l'association sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour cette occasion.

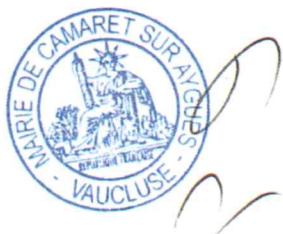
Vu le budget communal,

DECIDE à l'unanimité (Laurence TURCHINI, membre du bureau de l'association ne prend pas part au vote) :

- D'accorder le versement à l'Association « Le Club Bel Automne », d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€,
- Les sommes inhérentes à cette dépense seront mandatées sur les crédits prévus à l'article budgétaire 6574 de la section de fonctionnement du budget principal 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Claude CHEVALIER,
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines.

0 6 FEV. 2025

Publié sur le site de la commune le : 0 3 FFV. 2025
Transmis en Préfecture de Vacluse le :

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

